

20 ans, nous prévoyons que les allocations familiales seront de 18 \$ par mois par rapport à 31,27 \$ à l'heure actuelle. Le crédit d'impôt pour enfants, si on n'y touche pas—mais on y apportera peut-être certains changements car je sais que le ministre des Finances a tout de même un peu de coeur—aura lui aussi diminué d'ici là.

Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement n'adopterait pas une politique sociale prévoyant la réindexation des allocations familiales et faisant du crédit d'impôt pour enfants un instrument concret d'aide aux femmes et aux familles monoparentales qui le touchent. A son niveau actuel, ce crédit d'impôt est certes utile, et il le sera davantage s'il est réparti en plusieurs versements au lieu d'un seul, mais il pourrait l'être encore tellement plus.

• (1520)

Il pourrait, par exemple, remplacer l'exemption fiscale rétrograde pour enfants à charge par une hausse désormais possible de 80 p. 100 du crédit d'impôt pour enfants. Il pourrait aussi accorder le crédit d'impôt pour enfants à un plus grand nombre de familles s'il se décidait à enlever aux familles riches l'exemption fiscale pour enfants à charge. Bref, on aurait pu vraiment s'efforcer dans ce projet de loi d'entreprendre une réforme des mesures fiscales relatives aux enfants, en vue de faire bien davantage pour enrayer la pauvreté au Canada que ne le fait le malheureux projet de loi dont nous sommes saisis cet après-midi.

Nous avons débattu le projet de loi à la deuxième lecture et nous en avons examiné chaque article au comité plénier. Il ne sera pas modifié. Toutefois, je presse vivement le gouvernement d'envisager pour l'avenir un ensemble de modifications qui permettent que le crédit d'impôt pour enfants fasse honneur à notre société. Je veux parler d'un crédit d'impôt qui accomplisse quelque chose d'important pour les jeunes enfants canadiens, un crédit d'impôt qui leur soit un réel soutien lorsque leurs parents sont incapables de le leur fournir, et non un soutien limité comme celui qu'on propose cette année.

Nous, du Nouveau parti démocratique, réclamons depuis des années déjà une telle réforme fiscale. Nous ne cessons de signaler les graves faiblesses du régime fiscal, les échappatoires qui permettent à des centaines d'entreprises de ne pas payer d'impôt, aussi rentables soient-elles. Des milliers de particuliers ne payent pas non plus d'impôt à l'heure actuelle. Si l'on se décidait à faire preuve de célérité, d'imagination et de sérieux dans le domaine du crédit d'impôt pour enfants, nous serions saisis d'une mesure extrêmement progressiste pour les pauvres gens et non de ce projet de loi de second ordre. En ce vendredi après-midi, nous serions alors tous beaucoup plus fiers de nous.

**M. Bill Tupper (Nepean—Carleton):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole cet après-midi au nom de mes électeurs pour exprimer mes vues sur le projet de loi à l'étude.

Le projet de loi C-11 vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et prévoit un versement anticipé en vertu du programme de crédit d'impôt pour enfants. Je félicite le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) pour cette première mesure législative qu'il présente à la Chambre. Il s'agit d'une

mesure particulièrement heureuse, non seulement pour mes électeurs, mais également pour tous les Canadiens.

J'ai pris grand intérêt à écouter le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) lors du débat de cet après-midi. Le parti qu'il représente et lui-même préconisent justement ce genre de mesure législative. J'ai cependant été déçu à bien des égards en l'entendant qualifier le projet de loi C-11 de mesure de deuxième ordre. En fait, j'ai été extrêmement déçu. J'espère qu'il n'exprimait pas là la position de son parti envers le type de programmes mis de l'avant par le gouvernement pour venir en aide aux nécessiteux.

Par ailleurs, il est intéressant pour nous tous à la Chambre de reconnaître que le gouvernement conservateur a présenté des mesures législatives à caractère social qui, je l'espère, seront appuyées par le NPD pour aider les défavorisés non seulement dans ma circonscription, mais dans l'est de l'Ontario et dans tout le reste du Canada.

La mesure à l'étude s'ajoute à celles qu'a prises le gouvernement pour abaisser de 65 à 64 ans l'âge auquel les conjoints deviennent admissibles à un soutien financier et pour aider les anciens combattants et leur famille. Je pourrais encore énumérer d'autres réalisations. Le projet de loi C-11 s'inscrit dans la foulée du projet de loi C-84 qui a fait passer le crédit d'impôt pour enfants de 70 \$ à 454 \$ cette année. Ce crédit augmentera encore pour atteindre 524 \$ par année en 1988. Ce projet de loi est des plus progressistes. Le projet de loi C-11 fait suite également au projet de loi C-83 qui visait à limiter le montant des remboursements d'impôt que les escompteurs peuvent exiger pour ne pas déposséder les familles nécessiteuses, surtout les familles monoparentales, de fonds et de revenus qu'elles ont mérité à si bon droit. Qui plus est, ce projet de loi s'inscrit comme suite logique du budget du gouvernement qui annonçait l'intention de présenter à la Chambre cet automne une mesure législative visant à accroître ou à accorder un crédit de taxe de vente remboursable de 50 \$ par personne et de 25 \$ par enfant aux familles aux revenus annuels inférieurs à 15 000 \$. Cette démarche s'inscrit dans un processus grâce auquel le gouvernement s'efforce de répondre aux besoins de l'électorat, à ceux des personnes nécessiteuses. Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui a une âme, un coeur et la volonté de réaliser un programme de ce genre.

Nous, les députés à la Chambre, sommes très sensibles à cette question, sans doute parce que nous avons davantage l'occasion de nous intéresser aux besoins des personnes nécessiteuses dans les localités que nous représentons que d'autres personnes qui sont isolées de cette réalité. A cause de nos activités quotidiennes auprès de nos électeurs et de l'occasion que nous avons de prendre connaissance de leurs préoccupations, de les rencontrer dans leurs foyers et de constater directement leurs problèmes, nous pouvons facilement comprendre la nécessité de leur venir en aide. C'est l'objet de cette mesure législative. Je suis fier de participer à un processus qui nous permet de le faire. Mes électeurs ne sont pas différents des autres.

Lorsque le programme entrera en application, il fournira un versement de 300 \$, soit deux tiers du paiement total, pour chaque enfant du pays. La mesure touchera pratiquement 750 000 familles canadiennes. Elle s'appliquera à environ 1,3